

L'Escaut Architectures  
A l'attention de M. Vercruysen Ralf  
Scheldestraat 60  
1080 SINT-JANS-MOLENBEEK

T +32 81 23 77 00  
F +32 81 23 70 06  
[www.elia.be](http://www.elia.be)

Namur, le 29 septembre 2016

Nos références : GS/S/705011-1/08.A/ BVE (**à rappeler SVP**)  
Vos références : P31091900 chantier Lutins  
Votre interlocuteur : Vernailen Betty – tél. +3281237057 ([contactcentersud@elia.be](mailto:contactcentersud@elia.be))

**Objet:**

Autre (hors sol) - Démolition et Construction neuve

**Localisation:**

1050 Bruxelles - avenue du Bois de la Cambre, 189

**Nos installations ELIA :**

Câble Pilote entre les sous-stations Ixelles - Rhode Saint Genese  
Câble de 36 kV n° 36.858 entre les sous-stations Ixelles - Rhode Saint Genese

Monsieur,

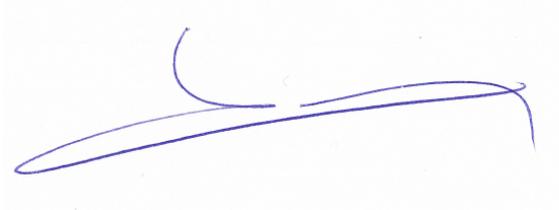
Suite à votre demande cicc du 27 septembre 2016 , nous vous adressons en annexe 3 les plans de situation de nos installations souterraines situées dans la zone de votre demande.

Afin de garantir la sécurité des personnes, la continuité de l'approvisionnement en électricité et la préservation de toutes les installations concernées, il est indispensable de respecter plusieurs dispositions légales pour toute intervention à proximité immédiate de nos installations. Nous vous demandons dès lors de prendre connaissance des consignes de sécurité mentionnées en annexe 1, qui vous permettront notamment d'interpréter correctement nos plans.

Les informations contenues dans le présent courrier de même que dans ses annexes éventuelles sont valables pour une période maximale de 6 mois. Passé ce délai, si les travaux n'ont pas encore été réalisés, une nouvelle demande devra être introduite de préférence par le biais du portail : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Danny Vanderhaeghen".

Danny VANDERHAEGHEN  
Contact Center Manager

- Annexes :
1. Consignes de sécurité pour travaux à proximité des installations souterraines
  2. Extrait géographique
  3. Copie des plans des liaisons souterraines
- | n° du câble | folios           |
|-------------|------------------|
| 36858       | 59               |
|             | 7 (vue générale) |



## Annexe 1

EXECUTION DE TRAVAUX A PROXIMITE DE CABLES SOUTERRAINS A HAUTE TENSION, DE SIGNALISATION ET/OU DE FIBRES OPTIQUES
--

### **CONSIGNES DE SECURITE**

Ces directives de sécurité doivent être communiquées à tous les corps de métiers, entrepreneurs ou sous-traitants qui exécuteront des travaux sur le chantier.

#### **Travaux à proximité des conducteurs**

1. Les indications figurant sur nos plans ne peuvent être considérées que comme des renseignements permettant de déterminer la situation exacte des câbles par l'exécution manuelle de courtes tranchées transversales ou de sondages.
2. Les informations figurant sur nos plans sont valables pour une période maximale de 6 mois. Passé ce délai, si les travaux n'ont pas encore été réalisés, une nouvelle demande devra être introduite de préférence par le biais du portail : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be).
3. Si les plans fournis ne couvrent pas l'entièreté de la zone de travail, des plans complémentaires doivent être demandés. Aucune extrapolation du tracé ne peut être faite.
4. Un câble n'est pas nécessairement posé en ligne droite. Des déviations latérales sur la largeur de la tranchée du câble sont toujours possibles.
5. Il est également possible que certains points de référence aient changé à la suite d'une modification de la numérotation des maisons ou de travaux de voirie. Il y a donc lieu d'examiner la correspondance entre le plan et l'environnement.
6. La réglementation existante impose plusieurs obligations aux entrepreneurs effectuant des travaux à proximité de câbles électriques.

Les principales sont (voir article 192 du RGIE) :

- Aucun travail de terrassement, de pose de revêtement ou autre ne peut être entrepris dans le voisinage d'un câble électrique souterrain sans consultation préalable du propriétaire du sol, de l'autorité qui a la gestion de la voie publique éventuellement empruntée et du gestionnaire du câble. La présence ou l'absence des repères prévus à l'article 188 ne dispense pas de cette consultation. Outre cette consultation, l'exécution proprement dite d'un travail ne peut être commencée qu'après avoir procédé à la localisation des câbles.
  - Il ne peut être fait usage de machines ou engins mécaniques dans la zone comprise entre deux plans verticaux situés à 50 cm des deux côtés du câble sans que l'entrepreneur et le gestionnaire du câble ne se soient accordés au préalable sur les conditions à observer.
7. Pour les câbles à haute tension :
    - Il est interdit d'enlever les dalles couvres-câbles.
    - Les câbles ne peuvent être ni enfouis, ni manipulés.
    - Si un croisement de nos câbles souterrains à haute tension est prévu, veuillez prendre contact avec nos services 8 semaines à l'avance.
    - Si un drainage des eaux souterraines est prévu dans une tranchée ouverte à

proximité des câbles, nous demandons de prendre des mesures suffisantes afin d'éviter un effondrement de la tranchée et une exposition de nos câbles.

8. Pour les câbles de signalisation et les fibres optiques, il arrive qu'aucune profondeur minimum ne soit imposée et que certains câbles soient posés sans protection. Par conséquent, il est nécessaire de conserver une marge de sécurité appropriée en cas d'utilisation d'engins mécaniques à proximité de ce type de câbles. Cette précaution est indispensable pour éviter tout endommagement.
9. Aucune installation ne peut être construite dans une zone de 1 mètre de part et d'autre des nappes de câbles.
10. Si un de nos câbles venait à être endommagé lors de l'exécution des travaux, il est de l'intérêt du responsable de ces dégâts de le signaler immédiatement afin d'éviter tout dommage supplémentaire, par exemple suite aux infiltrations d'eau.

#### **Plantations à proximité des liaisons souterraines**

Pour des raisons de sécurité et d'accès aux câbles souterrains, la plantation d'arbres n'est pas autorisée dans une zone de 2 mètres de part et d'autre des nappes de câbles.

Des petits arbustes à faible enracinement (profondeur maximale de 40 cm) peuvent être acceptés. Dans ce cas, il a lieu de tenir compte d'éventuels dégâts aux plantations en cas de nécessité de travaux de réparation au niveau des câbles.

#### **Coordonnées**

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être introduites auprès de :

Elia Asset – Contact Center Sud  
Rue Phocas Lejeune 23  
5032 Les Isnes (Gembloux)

Tél: 081/23.77.00  
Fax: 081/23.70.06  
Mail: [contactcentersud@elia.be](mailto:contactcentersud@elia.be)

Afin de garantir un traitement rapide des demandes, veuillez communiquer les données nécessaires: références des courriers Elia, numéros des liaisons concernées, commune et rue, ...

#### **Responsabilité**

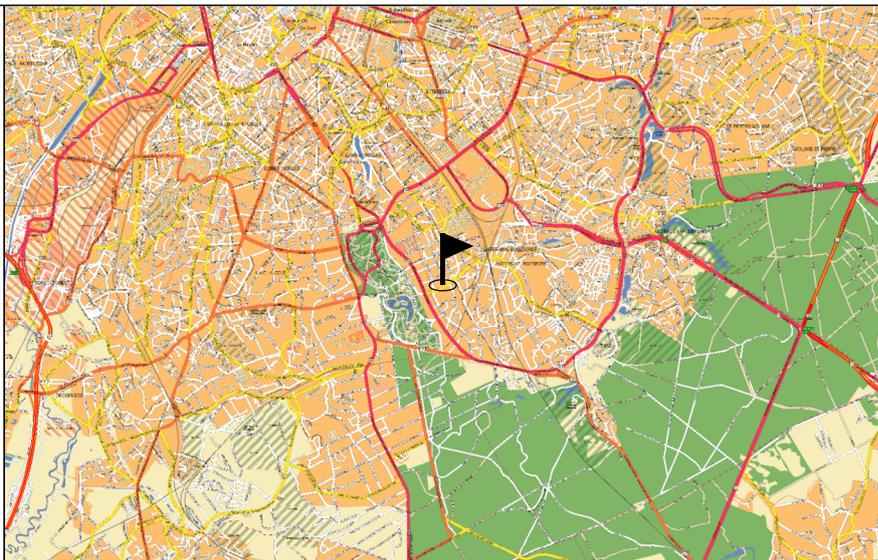
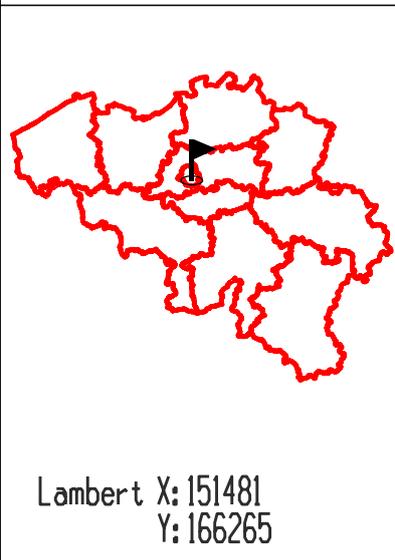
La société Elia Asset SA ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages résultant d'un contact direct ou indirect avec un conducteur à haute tension et qui seraient causés à des personnes, machines ou engins suite à des interventions de tiers.

La législation stipule en outre que le Maître de l'ouvrage peut être rendu responsable de tous les dégâts éventuels, y compris ceux occasionnés aux liaisons à haute tension. Celui-ci s'expose en outre à des poursuites judiciaires.

Tout dommage causé à nos câbles et subséquentement les préjudices subis dans l'exploitation de nos réseaux du chef de travaux ou consécutivement à ceux-ci seront imputables au Maître de l'ouvrage.

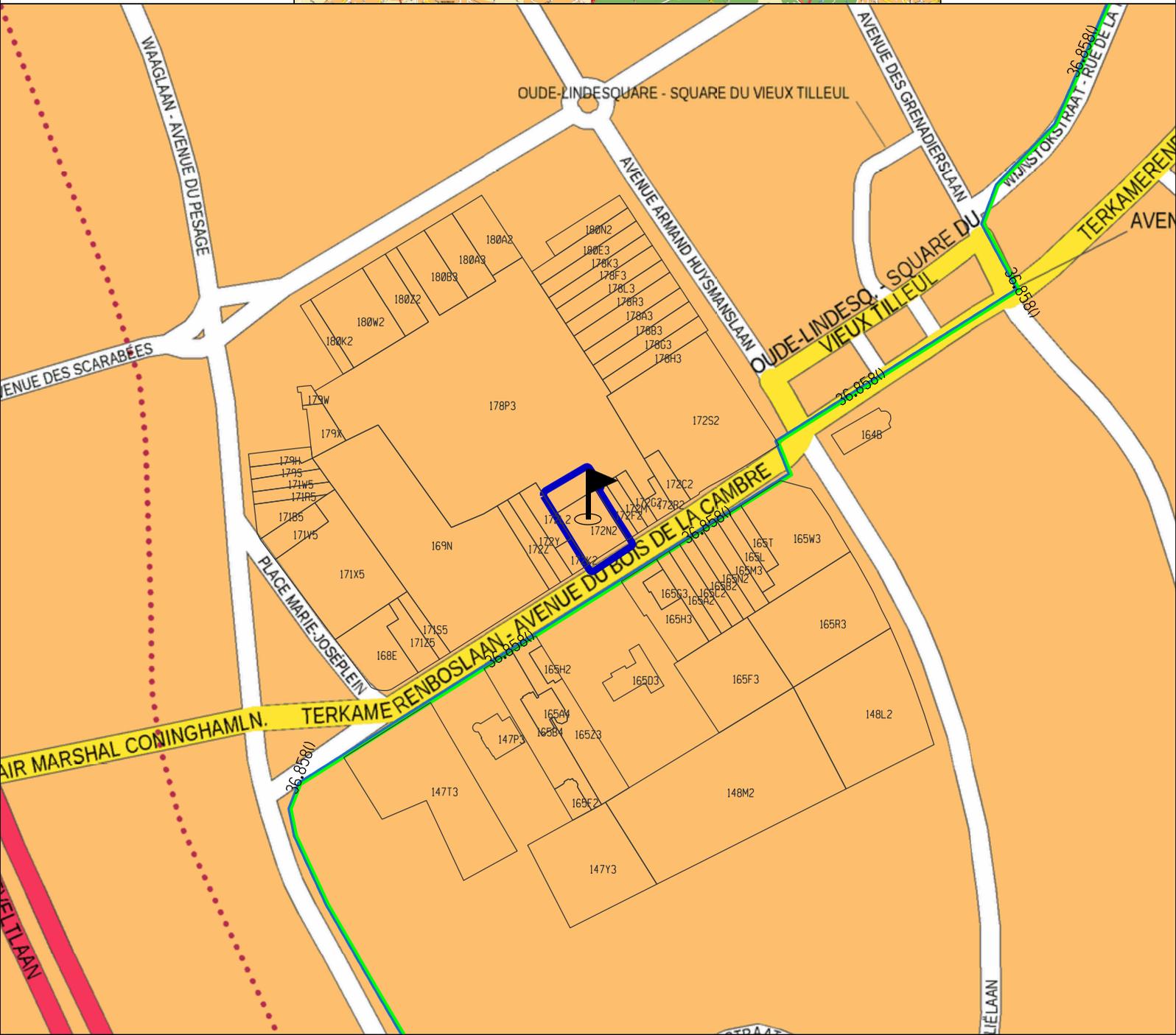
Cette responsabilité concernera aussi bien les dommages survenus tant durant

l'exécution des travaux que par la suite, et notamment la perte progressive du diélectrique d'un câble en raison d'un coup ou du fait d'un tassement éventuel des tranchées.



LEGENDE

	380kV
	220kV
	150kV
	70kV
	30-36kV
	<26kV
	signalisation fibre optique
	reserve
	projet



DEMANDE DE PLAN : P31091900

28-09-2016 08:46

01-FEB-18 L'Escaut Architectures Vercruyzen Ralf chantier Lutins

Elia Asset - Contact Center Sud Avenue Albert 1er, 19 5000 Namur Tel: 081/23.70.11 Fax: 081/23.70.06 Mail: sts.wallonie@elia.be ou sts.bruxelles@elia.be



1960

( 858 ) XL - 11 - RH

AANLEG VAN EEN ONDERGRONDSE KABEL VAN 3 X 240 mm<sup>2</sup> DOORSNEDE 36 kV  
TUSSEN HET ONDERSTATION SINT-GENESIUS-RODE EN IXELLES.

( Ø03 ) PILOOT XL-RH ( ES )

AANLEG VAN EEN PILOOTKABEL MET 34 PAAR GELEIDERS  
TUSSEN HET ONDERSTATION SINT-GENESIUS-RODE EN IXELLES.  
AANLEG VAN EEN PILOOTKABEL MET 15 PAAR GELEIDERS  
TUSSEN DERIVATIELAS ( LINKEBEEKSDREEF EN KAREL GRAUXLAAN )  
EN HET ONDERSTATION ESPINETTE. ( ZIE I-3151/2E1 )

REMARQUE : Les cotes de profondeur de pose sont celles du fond des tranchées.

**AVIS IMPORTANT**

Les tracés et les cotes qui figurent sur ce plan ne constituent que des indications qui doivent permettre de repérer le parcours réel que suivent les câbles dans le sol. Il se pourrait en effet, que pour des causes diverses - par exemple : modifications apportées à la voirie - ce plan ne correspond plus tout à fait à la réalité.

NB : La communication de nos renseignements ne peut engager notre responsabilité en aucun cas.

OPMERKING : Dieptematen duiden de bodem van de sleuf aan.

**BELANGRIJK BERICHT**

De tracés en maten die op onderhavig plan voorkomen zijn slechts aanduidingen die toelaten de weg te vinden door de kabels in de grond gevolgd.

Het is inderdaad mogelijk, dat ingevolge verscheidene oorzaken - b.v. :

veranderingen aan de wegenis - dit plan niet meer volledig met de werkelijkheid overeenstemt.  
NB : In geen enkel geval kunnen we door de mededeling van onze inlichtingen aansprakelijk gesteld worden.

1534 - 2E

36 858



No/Nr Folio	DESCRIPTION / OMSCHRIJVING	Revision / Revisie								
		00	01	02	03	04	05	06	07	08
001		X								
002		X								
003		X								
004		X								
005		X								
006		X								
007		X								
008		X								
009		X								
010		X								
011		X								
012		X								
013		X								
014		X								
015		X								
016		X								
017		X								
018		X								
019		X								
020		X								
021		X								
022		X								
023		X								
024		X								
025		X								
026		X								
027		X								
028		X								
029		X								
030		X								
031		X								
032		X								
033		X								
034		X								
035		X								
036		X								
037		X								
038		X								
039		X								
040		X								
041		X								
042		X								
043		X								
044		X								
045		X								

No/Nr Folio	DESCRIPTION / OMSCHRIJVING	Revision / Revisie								
		00	01	02	03	04	05	06	07	08
046		X								
047		X								
048		X								
049		X								
050		X								
051		X								
052		X								
053		X								
054		X								
055		X								
056		X								
057		X								
058		X								
059		X								
060	Nouveaux Joints 344 et 34B	X	X							
061		X								
062		X								
063		X								
064		X								
065		X								
066		X								
067		X								
068		X								

- CABLE PILOTE
- CABLE 6 KV
- CABLE 12 KV
- CABLE 15 KV
- CABLE 30 KV
- CABLE 36 KV
- CABLE 70 KV
- CABLE 150 KV
- TRAIT D'AXE
- ZONE DE TRAVAUX
- LIMITE DE TERRITOIRE
- JONCTION CABLE DE PUISSANCE / VERBINDINGSMOF VAN VERMOGENKABEL
- JONCTION CABLE PILOTE / VERBINDINGSMOF VAN SIGNALISATIEKABEL
- TRAPILLON DE PRISE DE POTENTIEL / LUIK NAAR SPANNINGSMETING
- COFFRET / KAST
- POTEAU ELECTRIQUE / ELECTRICITEITSPAAL
- FEU ROUGE / VERKEERSLICHT
- PYLONE HAUTE TENSION / HOOGSPANNINGSMAST
- AVALOIR / WATERSLIKKER
- TAQUE D'EGOUT / RIOOLDEKSEL
- BOUCHE D'INCENDIE / BRANDKRAAN
- TUYAU / BESCHERMBUIJS
- PAVE OU POTEAU REPERE / MERKSTEEN OF MERKPAAL
- BORNE KILOMETRIQUE / KILOMETERPAAL
- BITTE D'AMARRAGE / MEERPAAL
- DETAIL / DETAIL
- COUPE / DOORSNEDE

- SIGNALISATIEKABEL
- 6 KV KABEL
- 12 KV KABEL
- 15 KV KABEL
- 30 KV KABEL
- 36 KV KABEL
- 70 KV KABEL
- 150 KV KABEL
- ASLIJN
- WERKZONE
- BEGREINZING GRONDGEBIED
- JONCTION CABLE DE PUISSANCE / VERBINDINGSMOF VAN VERMOGENKABEL
- JONCTION CABLE PILOTE / VERBINDINGSMOF VAN SIGNALISATIEKABEL
- TRAPILLON DE PRISE DE POTENTIEL / LUIK NAAR SPANNINGSMETING
- COFFRET / KAST
- POTEAU ELECTRIQUE / ELECTRICITEITSPAAL
- FEU ROUGE / VERKEERSLICHT
- PYLONE HAUTE TENSION / HOOGSPANNINGSMAST
- AVALOIR / WATERSLIKKER
- TAQUE D'EGOUT / RIOOLDEKSEL
- BOUCHE D'INCENDIE / BRANDKRAAN
- TUYAU / BESCHERMBUIJS
- PAVE OU POTEAU REPERE / MERKSTEEN OF MERKPAAL
- BORNE KILOMETRIQUE / KILOMETERPAAL
- BITTE D'AMARRAGE / MEERPAAL
- DETAIL / DETAIL
- COUPE / DOORSNEDE

REMARQUE : Les cotes de profondeur de pose sont celles du fond des tranchées.

**AVIS IMPORTANT**

Les tracés et les cotes qui figurent sur ce plan ne constituent que des indications qui doivent permettre de repérer le parcours réel que suivent les câbles dans le sol. Il se pourrait en effet, que pour des causes diverses - par exemple : modifications apportées à la voirie - ce plan ne correspond plus tout à fait à la réalité. NB : La communication de nos renseignements ne peut engager notre responsabilité en aucun cas.

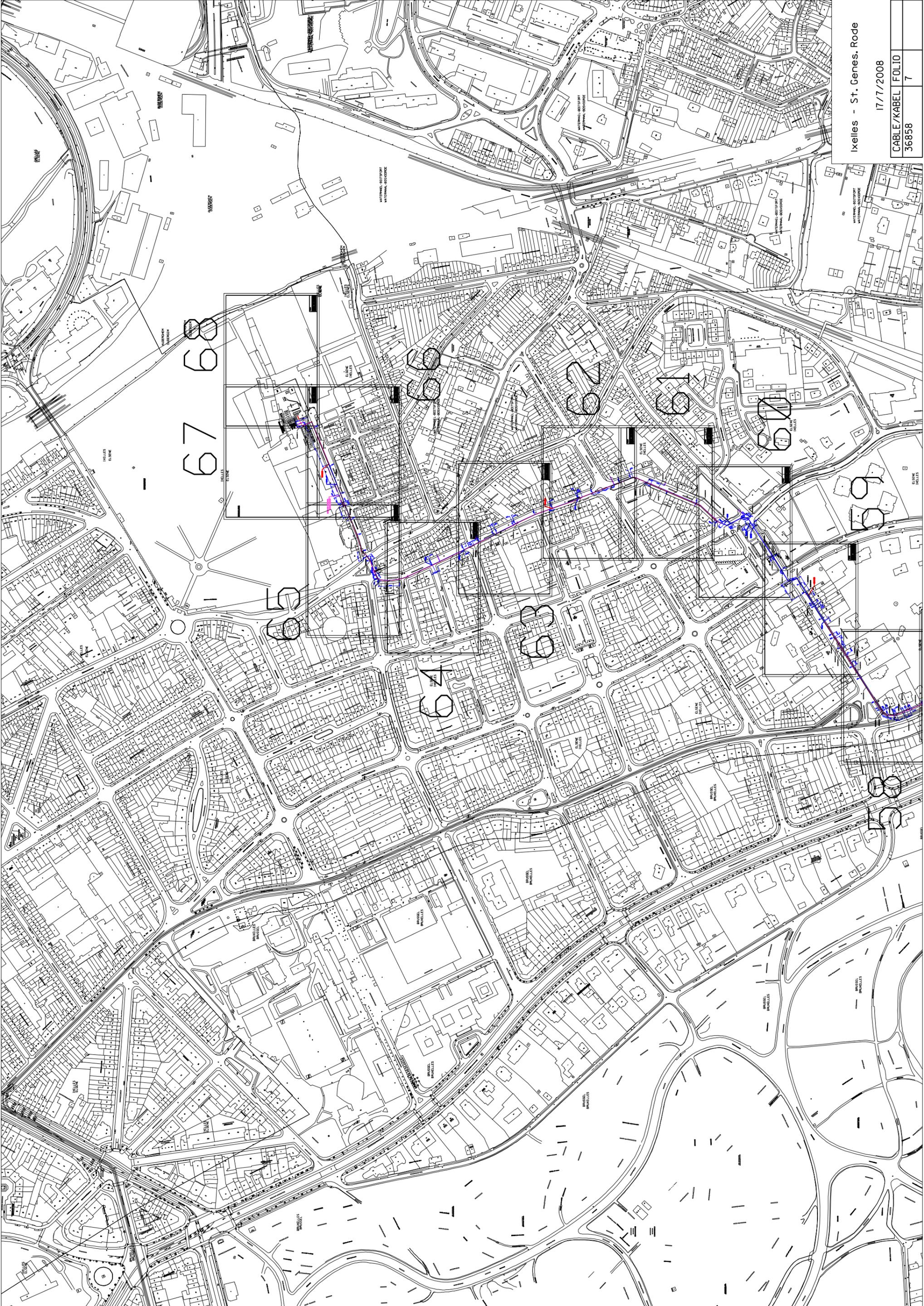
OPMERKING : Dieptematen duiden de bodem van de sleuf aan.

**BELANGRIJK BERICHT**

De tracés en maten die op onderhavig plan voorkomen zijn slechts aanduidingen die toelaten de weg te vinden door de kabels in de grond gevolgd. Het is inderdaad mogelijk, dat ingevolge verscheidene oorzaken - b.v.: veranderingen aan de wegenis - dit plan niet meer volledig met de werkelijkheid overeenstemt. NB : In geen enkel geval kunnen we door de mededeling van onze inlichtingen aansprakelijk gesteld worden.

COORDONNEES RELEVÉES AU GPS / GPS COORDINATEN

CABLE KABEL	FOLIO REV
368580001	01



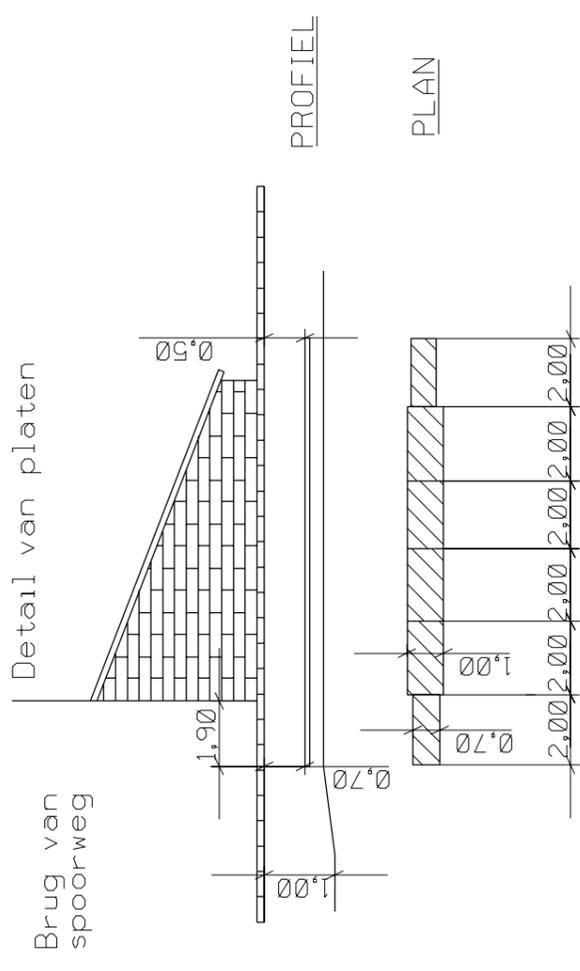
Ixelles - St. Genes. Rode

17/7/2008

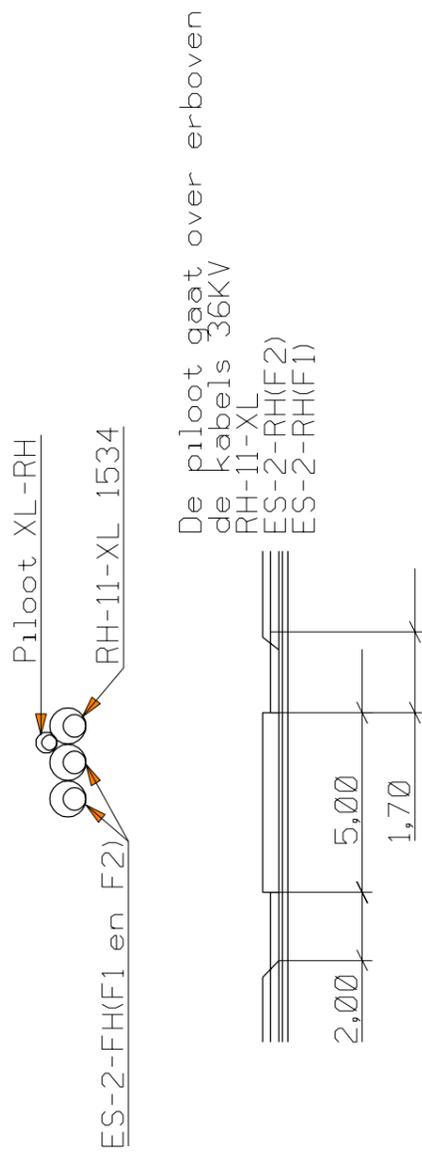
CABLE/KABEL	FOLIO
36858	7



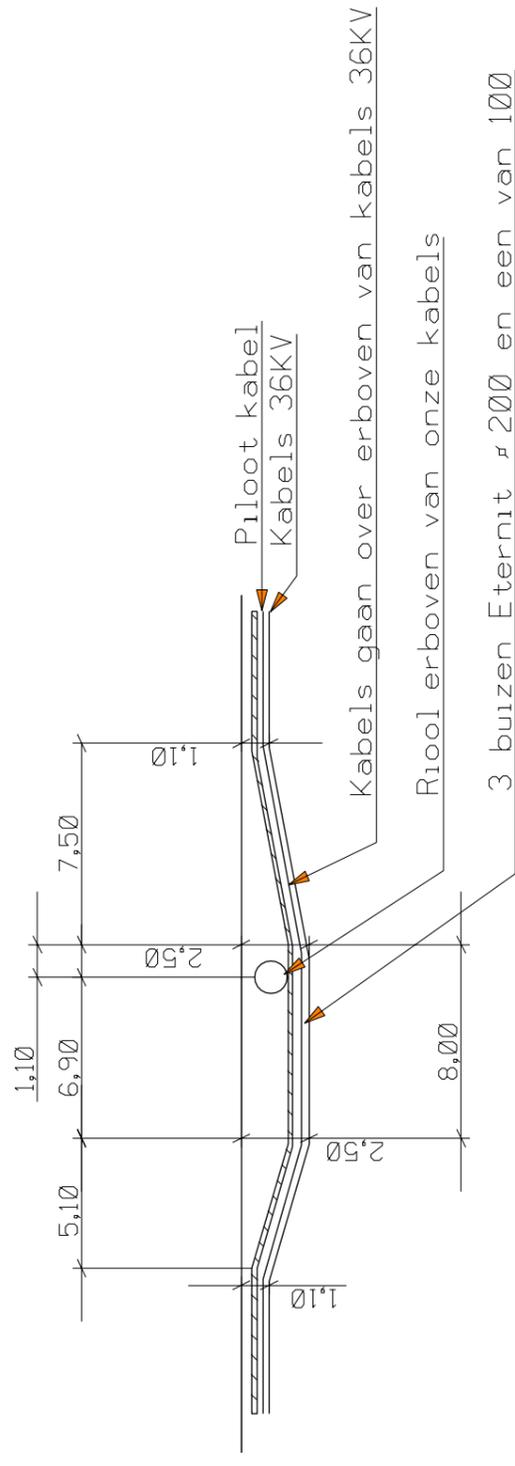
Snede 2-2



Snede 1-1



Snede 3-3



Snede 4-4

